

11 Mai 2016

Chers Actionnaires de la Société PEARL GOLD AG,

Faisant suite à la publication ad-hoc du 10 mai 2016, je me permets de vous préciser que par suite des différentes consultations avec les Auditeurs de la Société et ses Avocats, nous avons interrogé notre Avocat au Mali sur la vraisemblance du respect des engagements concordataires de la Société WASSOUL'OR SA par l'intermédiaire de son PDG, Monsieur Aliou Boubacar DIALLO.

Etant précisé que la décision d'homologation de cette proposition de Concordat rendue par la Cour d'Appel de BAMAKO le 2 juin 2015, établit clairement l'obligation pour la Société WASSOUL'OR SA de verser à PEARL GOLD AG les sommes suivantes :

- En 2016 : 15 Millions de US Dollars
- En 2017 : 30 Millions de US Dollars
- En 2018 : 30 Millions de US Dollars

Or, par suite de la confirmation reçue de l'Avocat de la Société au MALI en date du 6 mai 2016, contenant en annexe un constat d'huissier avec de nombreuses photographies, il apparaît clairement que jusqu'au mois d'Avril 2016 aucun travaux n'a été entrepris en vue de la remise en état de l'Usine et, d'une manière générale, de la Mine elle-même.

Compte tenu également du fait que l'Expert commis par la Cour d'Appel de BAMAKO a convenu et proposé un délai minimum de 6 mois pour la remise en état de l'outil de production, cela tend à rendre invraisemblable l'espoir d'un règlement à recevoir de la Société WASSOUL'OR SA par notre Société.

Dès lors, nous avons un risque potentiel de perte de plus de 50% de la valeur de notre capital social, ce qui a motivé ma décision d'en informer immédiatement le Conseil de surveillance de notre Société.



Telefon: +49 69 971097-555
Telefax: +49 69 971097-202
E-Mail: info@pearlgoldag.com

Neue Mainzer Str. 28
60311 Frankfurt am Main

An der Welle 4
60322 Frankfurt am Main
Germany

HRB 84285 Amtsgericht Frankfurt/Main
Vorstand: Michael Reza Pacha
Aufsichtsratsvorsitzender: Robert F. Goninon

Le Conseil de Surveillance a décidé lors de sa réunion du 10 mai 2016, de convoquer immédiatement une Assemblée Générale Extraordinaire et de reporter l'Assemblée Générale annuelle initialement prévue pour le 19 mai 2016 au 29 juin 2016, en conservant le même ordre du jour auquel s'ajoutera, bien entendu, le risque potentiel de perte de plus de 50% de la valeur de notre capital social, en raison de la défaillance vraisemblable de la WASSOUL'OR SA.

Il s'agit là du respect d'une obligation légale qui incombe aux membres du Directoire et du Conseil de Surveillance.

Vous souhaitant bonne réception de la présente,

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président Directeur Général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Michael Reza PACHA
Président du Directoire

M. R. PACHA